

Décod'

OURS

N°14

Les tribulations de l'ours Cachou

La Dépêche du Midi – 2 novembre 2019

L'ours Cachou, un mâle de 4 ans, fils de Balou et de Plume, sévit de part et d'autre de la chaîne des Pyrénées. En mai, après l'avoir capturé, les autorités espagnoles lui ont passé un bracelet électronique, permettant de savoir où le plantigrade a élu domicile.

CONFUSION ! Ce texte pourrait faire croire que Cachou a été équipé d'un collier émetteur suite à des prédatons répétées. C'est en fait le contraire : n'ayant jamais fait parler de lui auparavant, il a été capturé et équipé dans le cadre d'un programme « LIFE » catalan, financé par l'UE, qui prévoit d'équiper plusieurs ours à des fins d'expérimentation. Etrangement, le comportement excessivement prédateur qui lui est attribué est apparu après cet équipement.

INEXACT ! Terme pas forcément adapté pour une espèce non pas carnivore, mais omnivore avec 10% d'alimentation carnée ([source](#)).

VRAI ! Mais étrangement - cet ours n'ayant jamais fait parler de lui auparavant - des équins prédatés apparaissent maintenant, depuis que sa localisation est connue. Prédations effectives ou effet d'aubaine ?

Né en 2015, l'ours Cachou, fils du mâle Balou et de la femelle Plume, a été «arrêté» en mai dernier par les autorités espagnoles après avoir franchi la frontière franco-espagnole. Équipé d'un collier GPS depuis sa capture, ce mâle de 4 ans est *persona non grata* dans le val d'Aran, où ses attaques ont fini par excéder les éleveurs ibériques.

Cachou est, en effet, un grand voyageur. S'il fréquente souvent la forêt domaniale du Biros sur la commune de Sentein, le fils de Balou n'hésite pas à se rendre en Haute-Garonne, et plus précisément sur la commune de Melles.

Cachou, un infatigable chasseur

Lorsque, le 26 mai, les gardes espagnols lui ont mis le grappin dessus, Cachou a été endormi, saucissonné et équipé d'un mouchard. Histoire de le surveiller à défaut de pouvoir lui interdire un nouveau passage clandestin vers le val d'Aran depuis les Pyrénées ariégeoises. Si Cachou semble avoir compris la «leçon» en ne repointant pas le bout de sa truffe sur le versant espagnol des Pyrénées immédiatement après sa remise en liberté, le plantigrade a cependant fait son retour en septembre dans le val d'Aran, sur le territoire de la commune de Vielha e Mijaran. Là, il s'est attaqué à une jument, déclenchant la colère des éleveurs. De l'autre côté des Pyrénées, Cachou est considéré comme un dangereux «récidiviste» car les autorités espagnoles lui imputent la mort de quatre autres juments survenue quelques jours auparavant. Le traçage GPS indique, en effet, que Cachou a rôdé dans le secteur.

De guerre lasse, les responsables de la communauté du val d'Aran ont demandé «le retrait immédiat» du plantigrade.

ANTHROPOCENTRÉ ! Ces termes renvoient au 19^{ème} siècle et début du 20^{ème} où la notion de « nuisible » prévalait et entraînait l'extermination de bien des espèces. Ils s'avèrent un anachronisme au 21^{ème} siècle, peu après que la dernière réunion de l'IPBES (« GIEC de la biodiversité ») ait produit un rapport alarmant, et alors que les connaissances scientifiques sur le comportement des mammifères, dont l'ours, permettent d'en avoir une compréhension moins binaire et anthropocentrée.

PAS TOUT A FAIT ! Ses déplacements sont dans la norme ursine pour un mâle. Melles, le Biros et le Val d'Aran sont situés dans le même périmètre proche. Goiat, ou Balou avant sa mort, est (ou était) un ours bien plus mobile.

FAUX ! Comme déjà dit, il a été capturé, sans que cet individu soit ciblé en particulier, dans un cadre d'expérimentation. Faire croire que c'était pour lui administrer une « leçon » et le surveiller à cause de supposés mauvais agissements est un fantasme et un scénario inventé de toutes pièces.

Seul un examen attentif des constats pourrait le révéler. Pour mémoire, en 2018 en France, une brebis dont il ne restait que les os et une peau incomplète avait été attribuée à l'ours équipé Goiat sous le seul prétexte qu'il était présent dans un rayon de 5 km, et sans aucune trace de prédation (par exemple perforations et hématomes sous-cutanés). Combien de constats similaires ? Rappelons également que 3 à 5% des brebis meurent en estives de causes diverses et variées hors prédation de l'ours ([source p.418-419, p.462-463 & source p.3](#)), et que ce dernier est un charognard pour moitié de son alimentation carnée.

FAUX ! Erreur encore trop fréquente malgré nos incessantes mises au point ([source](#)), et qui consiste à confondre le nombre total de bêtes mortes ou blessées examinées lors des constats et le nombre de bêtes ayant effectivement été attribuées à l'ours à l'issue de la conclusion de ces mêmes constats.

Après traitement **factuel** des données du site officiel de la préfecture de région (info-ours) ([source](#)) au 7 novembre, le décompte pour l'Ariège fait état de 532 constats (= demandes d'indemnisation) impliquant 1180 bêtes mortes ou blessées.

Ceux-ci se répartissant en :

- 28 constats en cours d'instruction, pour 305 bêtes mortes ou blessées, n'ayant donc **pas encore rendu de conclusion**. Dont le dérochement d'Aston.

- 200 constats, pour 311 bêtes mortes ou blessées, concluant « **cause de la mort indéterminée** ».

- 31 constats, pour 59 bêtes mortes ou blessées, concluant à **une prédation non due à l'ours**.

- 273 constats, pour **505 bêtes mortes ou blessées, concluant à la responsabilité de l'ours non écartée**. Si l'on y ajoute le constat du dérochement d'Aston, qui sera attribué à l'ours dès la signature de l'éleveur, on arrive à **770 bêtes mortes ou blessées attribuées à l'ours, dont 3 équins (poulains) et aucun bovin**.

Pour l'année 2018, le nombre de bêtes imputées à l'ours en Ariège s'élevait à 441 bêtes ([source](#) p.14). Rappelons enfin qu'avec la procédure actuelle, une bête morte imputée à l'ours ne veut pas dire qu'on a trouvé des preuves de sa prédation, mais qu'on n'a pas démontré qu'il n'était pas en cause ! Du pain béni pour toute carcasse soumise aux vautours où ne restent que les os et une peau incomplète...

Dans un communiqué en aranais (dialecte occitan local) signé du «syndic d'Aran», Francés Boya, assumant des fonctions de chef de l'exécutif de la vallée d'Aran, située en Catalogne, estime que la mort d'une jument «est l'attaque de trop pour les autorités du val d'Aran».

La phrase

Le chiffre : 1 322

Animaux prédatés > depuis le 1er janvier. Les dégâts commis par les ours sur les estives ariégeoises cette année sont sensiblement en hausse. Selon les chiffres fournis par la Dreal (Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement), 1 155 ovins, 36 bovins et 21 chevaux ont été victimes de l'ours. En 2018, le même organisme avait comptabilisé la perte de 696 animaux.

« Si les autorités espagnoles ont effectivement équipé cet ours d'un collier GPS, nous n'avons pas été prévenus. C'est regrettable. »
Alain Servat, président de la fédération pastorale de l'Ariège.

Les autorités ont-elles caché Cachou ?

Le Couserans reste, de loin, la zone la plus prédatée du département. L'ours Cachou n'est sûrement pas le seul à y avoir élu domicile. En revanche, le plantigrade semble avoir établi son camp de base sur la commune de Sentein, comme l'attestent 5 fiches événements établies par la Dreal. Cachou est localisé les 14, 15, 16, 17 et 18 juillet dans la forêt domaniale du Biros, au port de l'Hourquette, au pic de l'Har et au pic du Past. Après, plus rien ! Curieux ! D'autant qu'après la date de son arrestation en Espagne, près de 150 fiches événements (attaques, découverte de poils, de crottes ou clichés photos) ont été compilées par les services de l'État. Mais depuis le 18 juillet, plus aucune information concernant la localisation GPS de l'animal. Cachou se serait-il débarrassé de son mouchard ? C'est assez peu probable. Mercredi, les responsables du suivi ours dans les Pyrénées ont confirmé la présence de Cachou le 26 octobre à Melles, le 27 à Sentein, avant son retour à Melles le 28. Cachou est donc traçable, mais seulement pour certains.

VRAI ! Mais cet ours a été équipé à des fins expérimentales par la Catalogne, et non pas pour servir les intérêts de la fédération pastorale de l'Ariège. Quand bien même, les positions diffusées par l'ONCFS en France n'ont aucune utilité pour une protection des troupeaux qui doit être préventive, que l'ours soit effectivement proche ou pas (les chiens divagants qui causent aussi des dégâts ne sont jamais équipés de colliers émetteurs, eux).

FANTASME ! Tout simplement, l'ONCFS ne diffuse que les positions des ours en France, comme pour Goiat, Claverina et Sorita. Dans la période de « disparition », Cachou est passé côté catalan, comme cela arrive à tous les ours du secteur, qui ne connaissent pas les frontières inventées par les hommes. Quant aux 150 fiches événements, elles peuvent concerner n'importe quel ours non équipé qui fréquente le secteur...



Décod'Ours est un programme de décryptage de l'actualité de l'ours par les associations Ferus et Pays de l'Ours - Adet